

**LEADER - FINANCEMENT DES FRAIS D'ANIMATION ET DE FONCTIONNEMENT DU
GAL «PAYS DU CALAISIS»**

Rapporteur : Madame Michèle DUCLOY, Vice-présidente en charge des questions économiques.

Par délibération en date du 26 février 2016, le Comité Syndical du SyMPaC a validé les compétences du Groupe d'Action Local (GAL) pour ce qui concerne la gestion du programme LEADER pour la période 2014-2020.

Ce programme a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par l'avenant n°3 à la convention fondatrice.

Chaque année, il est nécessaire de procéder à une nouvelle demande de financement pour les deux postes liés à ce programme en l'occurrence ceux d'animateur et de gestionnaire.

Il est donc proposé le plan de financement prévisionnel suivant pour l'exercice 2021 avec une dépense totale évaluée à **87 515,00 €** :

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles	
Frais salariaux	Animateur LEADER	45 000,00 €	FEADER	48 742,75 €
	Gestionnaire LEADER	31 100,00 €	Région Hauts-de-France	12 434,30 €
Coûts simplifiés (15% des dépenses de personnel)	Animateur LEADER	6 750,00 €	Autofinancement (Co financé)	20 889,75 €
	Gestionnaire LEADER	4 665,00 €	Auto financement (reste à charge)	5 448,20 €
TOTAL		87 515,00 €	TOTAL	87 515,00 €

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de valider le plan de financement présenté ci-dessus.
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les fonds LEADER pour les frais d'animation et de fonctionnement;
 - solliciter la subvention de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la gestion du programme LEADER (en « gras » dans le tableau) ;
 - signer toute pièce utile à l'exécution de cette présente délibération.

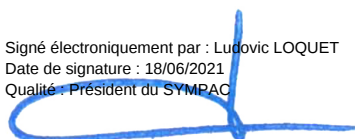
Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 14 juin 2021
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 14 juin 2021
- sa réception en Sous-Préfecture le : 15 juin 2021

Le Président du SyMPaC,

Ludovic LOQUET

Signé électroniquement par : Ludovic LOQUET
Date de signature : 18/06/2021
Qualité : Président du SYMPAC



ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUIN 2021

Le premier juin de l'an deux mille vingt et un, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt mai deux mille vingt et un, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC et sous la Présidence de Madame Nicole CHEVALIER pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS (pouvoir Mr EL HAIMEUR), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mr MIGNONET), Michel HAMY, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE (pouvoir Mme CHEVALIER), Patrick WAY (pouvoir Mr LEVREAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Guy BEGUE

Observations : Madame DUCLOY, en tant que Présidente du GAL du Pays du Calais n'a pas participé au vote